



LOUHOSSOA
—LUHUSO—

Conseil du 5 mars 2020

20200004

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie à 19 Heures 30 sous la présidence M. Jean- Pierre HARRIET Maire de la Commune de LOUHOSSOA.

Etaient présents (11) : Isabelle ALZURI, Bernadette DUCLOS, Jean-Pierre HARRIET, Pettan HAZARCA SAPPARART, Ximun LARRALDE, Bernadette MONGABURE, Marie-Dominique OSPITAL, Jean-Louis JAUREGUIBERRY, Irène LARRONDE, Laurent ROUX, Alain HIRIART

Etaient excusés (4) : Michel OLHAGARAY, Carole IRIART-BONNECAZE, Gilbert DUPUY, Marie-Claire SAINT-PIERRE

Secrétaire : ALZURI Isabelle

Restauration / nettoyage du décor du chœur – Eglise Notre-Dame de l'Assomption

Le maire rappelle aux conseillers municipaux

- Que le décor du chœur comprend le maître-autel, devant d'autel, retables principal et latéraux avec tableaux, boiseries et bas-reliefs représentant les Evangélistes, l'Annonciation, la Visitation
- Que l'Eglise est Inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté préfectoral du 11 février 1976

Suite à la réunion du 1er octobre 2019, avec Aude Claret, conservatrice MH-DRAC Nouvelle Aquitaine, site de Bordeaux, Bernadette Mongabure, 2e adjointe, représentant le maire empêché, Mano Curutcharry, conservatrice déléguée pour les antiquités et objets d'art – arrondissement de Bayonne, l'ensemble est dans un état sain mais un dépoussiérage/nettoyage est souhaité.

Le conseil municipal :

- Autorise le maire à entreprendre ces travaux de restauration du décor du chœur Inscrit au titre des Monuments Historiques
- Atteste que cette opération s'inscrit dans la campagne de restauration générale.
- Autorise le maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine-Conservation Régionale des Monuments Historiques

Adopté à l'unanimité,

Fait à Louhossoa, le 6 mars 2020,

Le Maire
Mr HARRIET Jean Pierre,

